

Déclaration des élus CGT au CSE

Juin 2019

Mesdames, messieurs

Une fois n'est pas coutume, nous commencerons cette première déclaration en remerciant M. Vivot.

En effet, force est de constater que la politique sociale répressive menée par le DRH d'Argenteuil ne vous a pas permis de réduire l'influence de la CGT, bien au contraire puisque les résultats électoraux sont en progression continue depuis 8 ans. Merci donc aux salariés pour cette confiance renouvelée et bravo M. Vivot vous avez un excellent bilan !!!

Bien entendu toujours prêts à relever les défis pour améliorer ce bilan, il y a deux semaines vous n'avez pas hésité à refaire l'histoire. Votre dernier fait d'arme, visait comme d'habitude la CGT. Probablement encore quelque peu dépité (comme d'autres autour de la table) par le score atteint aux élections vous tentiez de supprimer un poste au CSSCT d'un membre CGT du premier collège, pour le remplacer par le plus grand du hasard par un élu CFDT.

Monsieur Vivot, même si nous confirmons votre lecture de l'accord concernant la clause exigeant qu'un tiers de ces membres devait être « titulaire » au CSE, votre bluff perpétuel ne fonctionne plus ! Le litige ne porte pas particulièrement sur le premier collège comme vous le souhaiteriez ! Le rapport entre titulaires et suppléants, s'apprécie dans la globalité, sur les 3 collèges... que cela vous plaise ou non ! Nous proposons de résoudre le litige démocratiquement, dès aujourd'hui, en procédant à un vote.

La confiance renouvelée une fois de plus le mois dernier par les salariés permet à la CGT de franchir la barre symbolique des 50%. Ce vote portant haut les valeurs défendues par la CGT conforte les orientations prises par notre syndicat et l'ensemble des syndiqués CGT de l'établissement : défense de l'emploi stable, 32 heures, augmentation forte des salaires et, c'est d'actualité, pérennisation de l'emploi dans le Val d'Oise.

Ce dernier sujet, l'usine de Cergy, sera le thème que nous devons tous, salariés et direction, traiter en priorité. La CGT a pris de l'avance et a déjà travaillé sur les conditions de mobilité. Nous estimons que c'est un sujet central, qui donnera le ton de la suite. Nous conseillons fortement à la direction de ne pas le prendre à la légère et d'y allouer des moyens conséquents. N'oubliez pas que la force d'une entreprise c'est son savoir-faire, c'est donc ses salariés.

Des dirigeants qui gagnent autour de 10 000 € par mois ne peuvent certainement pas imaginer les difficultés rencontrées par des familles de salariés moyens lorsqu'il faut déménager ou même rallonger son trajet-travail.

Cette négociation qui s'ouvrira en septembre est très attendue par le personnel, de toutes catégories. Ne les décevez pas.

Les quelques années de transition entre Argenteuil et Cergy, qui commencent aujourd'hui, seront déterminantes pour les prochaines dizaines d'années à venir.

Ce n'est donc pas le moment de chercher à faire des économies de bout de chandelles sur l'accompagnement à la mobilité des salariés ou sur les constructions des infrastructures dédiées aux activités sociales.

Sur ce sujet, nous vous rappelons que la demande écrite faite par le secrétaire du CE de l'époque tient toujours : nous souhaitons transférer l'ensemble des activités du comité d'établissement avec des surfaces identiques à celles d'Argenteuil.

Le bien-être au travail est « un tout » et l'attachement des salariés aux activités sportives et sociales ne doit pas être sous-estimé.

Le transfert à Cergy va beaucoup nous occuper mais il ne doit pas nous amener à négliger les conditions de travail durant la « fin » d'Argenteuil. Nous souhaitons vous alerter aujourd'hui sur l'accroissement des difficultés engendrées par la présence d'un fort taux de salariés précaires, sur notre établissement.

Cette présence massive de plus de 400 intérimaires, prestataires et sous-traitants « in-situ » est complètement inédite. Ils représentent désormais plus d'un tiers de notre effectif.

Autrefois ponctuelle (hormis Labinal), leur présence dure depuis maintenant plusieurs années. La disparition du plafond de 18 mois pour les intérimaires a créé une situation inédite et non-anticipée. Nous regrettons que des salariés en poste depuis plus de 2 ans, ayant acquis un véritable savoir-faire, en soient aujourd'hui réduits à construire leur vie sur la vague promesse qu'ils « seront là au moins jusqu'à Cergy ».

Auparavant, et ce depuis toujours chez Dassault, l'intérim servait de période d'essai longue durée. Nos méthodes de travail et notre organisation s'étaient adaptées à cela. Après avoir « fait leurs preuves », les intérimaires étaient ainsi embauchés et intégrés de manière fluide, facile et idéale.

Au contraire de cela, la situation créée aujourd'hui génère de la frustration, un sentiment d'injustice et des problèmes insolubles de responsabilité sur la qualité du travail.

Ni les agents de maîtrise, ni les organisations syndicales ne pourront résoudre les conflits latents que votre politique sociale est en train de créer.

C'est à vous d'agir : nous vous demandons d'embaucher en CDI Dassault dès maintenant les intérimaires présents depuis plus de 2 ans à Argenteuil.

Pour conclure cette première déclaration de CSE, nous rappellerons les conseils que nous avons formulés lors de l'arrivée de M. Vivot en 2011 : La CGT d'Argenteuil est présente dans cette usine depuis plus d'un siècle, son expertise est incomparable et son avis est important. A vous de le prendre en compte et de ne jamais oublier que tous ceux qui ont cherché à discréditer notre organisation s'y sont toujours cassé les dents.